



INS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

*Société d'Etat au capital de trois milliards trois cent soixante millions cent neuf mille deux cent quarante-deux
(3.360.109.242) francs CFA*

Abidjan - Plateau, cité administrative TOUR C, 2ème étage, 01 BP V 55 Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020



INS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Abidjan - Plateau, cité administrative TOUR C, 2ème étage, 01 BP V 55 Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur le Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par arrêté n°0756 du 30 décembre 2020, nous avons procédé à l'audit légal des comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre sur :

- o le contrôle des états financiers de synthèse de l'Institut National de la Statistique tels qu'ils figurent en annexes au présent rapport,
- o les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers soumis à votre examen se caractérisent par les chiffres clés suivants exprimés en FCFA :

- Total du bilan	9 069 217 592
- Total des capitaux propres (négatifs)	(7 208 531 430)
- Résultat net (Perte) de l'exercice	(520 953 840)
- Total chiffre d'affaires	5 750 313 451

(Y compris la subvention d'exploitation de 2,784 milliards de FCFA)

Ces états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. II

nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA); ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-après.

1. Opinion sur les comptes annuels

- Suivi de nos reserves précédentes

Suite aux travaux de commissariat aux comptes relatifs aux exercices précédents, des réserves ont été émises en raison des ajustements et reclassements à effectuer, des limitations et autres informations portant sur :

➤ Existence du risque sur la continuité d'exploitation

Depuis plusieurs années, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En 2009, cette situation avait été portée à la connaissance du Ministre de l'Economie et des Finances qui avait prévu qu'une Assemblée Générale Extraordinaire devrait définir les modalités de poursuite des activités de l'INS.

Jusqu'au 31 décembre 2020, nous n'avons toujours pas connaissance des modalités définies pour la poursuite des activités et, les capitaux propres demeurent négatifs ; ils se chiffrent à 7,208 milliards de francs CFA.

➤ Le cumul des dettes d'impôt dans les comptes de l'INS

Nous constatons tout comme les exercices antérieurs que l'INS ne s'acquitte pas de ses dettes d'impôts inscrites au bilan depuis plusieurs années. Au 31 décembre 2020, l'ensemble de ses dettes fiscales et sociales est évalué à 9,562 milliards de francs CFA soit 8,260 milliards de francs CFA pour ses dettes fiscales et 1,302 milliards pour ses dettes sociales.

Notons que dans le cadre du soutien de l'Etat de Côte d'Ivoire aux entreprises publiques, une partie de la dette sociale de l'INS d'un montant de 1,360 milliards de francs CFA a été prise en charge par l'Etat de Côte d'Ivoire par le mécanisme de la titrisation, ce qui explique une baisse de 45% des dettes sociales sur l'exercice 2020.

➤ Les créances résultant d'opérations antérieures à l'exercice 2020 non encore recouvrées par l'INS sont évaluées à 4,283 milliards de francs CFA et représente un manque à gagner considérable pour l'INS.

Ces créances sont constituées en grande partie de créances sur le projet « RGPH 2019 » pour un montant de 1,600 milliards de francs CFA et sur le projet « ENV-MV » pour un montant de 1,304 milliards de francs CFA.

OPINION

Sous réserves des observations dans les paragraphes ci-dessous, nous certifions que les états financiers annuels de la société « Institut National de la Statistique (INS) », sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle sur tous leurs aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice au regard des règles et principes comptables du système comptable OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Points de contrôle interne

Gestion des immobilisations

- *Non- participation des Commissaires aux comptes à l'inventaire des immobilisations au 31 décembre 2020*

Au titre des travaux de fin d'exercice, nous n'avons pas été convié à participer à l'inventaire physique des biens de la société afin de s'assurer de la réalité de ses biens détenus dans son patrimoine au 31 décembre 2020.

Cependant, un rapport d'inventaire élaboré par la Direction de la Comptabilité et des Moyens Généraux (DCMG) et le Service Audit Interne a été mis à notre disposition.

Gestion des stocks

- *Non- participation des Commissaires aux comptes à l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2020*

Nous n'avons pas assisté aux opérations d'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2020. Toutefois, nous avons obtenu le rapport d'inventaire et pris connaissance des quantités, la valorisation et la valeur des stocks au 31 décembre 2020.

Postes de responsabilité non pourvus

Au cours de notre mission, nous avons constaté que plusieurs postes au sein de l'INS n'ont toujours pas été pourvus, ce sont :

- Sous-direction de la comptabilité et des finances

- Sous-direction des ressources humaines
- Sous-direction de la recherche et de l'ingénierie
- Sous-direction des comptes sectoriels et régionaux
- Sous-direction de la diffusion, de la documentation et de l'archivage
- Sous-direction des comptes sectoriels et régionaux
- Direction régionale Abengourou
- Direction régionale Bouaké
- 57 postes de chefs de service

Ces postes sont essentiels dans l'organisation de l'INS dans la mesure où ce sont des fonctions d'encadrement et de supervision. Il sera constaté un défaut de contrôle des travaux des subalternes, ce qui risque d'altérer la qualité des travaux effectués et donc des informations produites. A cela s'ajoute des cumuls de fonctions incompatibles et une augmentation de la charge de travail des collaborateurs devant assurer les intérim de ces postes non pourvus.

Cependant, ces différents postes ainsi que leurs coûts ont été soumis au conseil d'Administration afin de prendre une décision.

Suivi des dépenses

➤ *Fournisseurs non agréés*

Au cours de notre mission, nous avons reçu de la part de la direction une liste de fournisseurs agréés allant de la période de 2017 à 2019.

Selon les procédures d'achats de l'INS, les fournisseurs pouvant soumissionner doivent être agréés conformément à l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016. Cependant lors de nos travaux, nous avons constaté que certains des fournisseurs avec lesquels l'INS a contracté sur l'exercice 2020 ne figurent pas sur cette liste.

Il faut noter que les dossiers d'agrément mis à notre disposition ne comportent ni les rapports d'agrément, ni les courriers d'agrément individuel des fournisseurs éligibles élaborés par la commission des agréments selon les procédures de l'INS.

De plus, cette liste doit subir une actualisation tous les deux (2) ans, ce qui n'a pas été effectué pour la période de 2020 à 2021.

Cependant, une demande d'agrément de fournisseurs a été lancée par la direction de l'INS courant 2020 mais celle-ci a été infructueuse du fait du faible taux de participation.

➤ *Procédure de passation des marchés publics avec les fournisseurs et respect du seuil par l'INS*

Au cours de l'exercice 2020, nous avons observé que les procédures de la

passation des marchés publics ne sont pas respectées dès l'entame des opérations de consultation, sélection et de contractualisation des marchés. C'est ainsi que nous avons relevé des manquements dans l'application des procédures de passation des appels d'offres qui ont été faits au cours de l'exercice 2020. Il s'agit de :

- Absence de mention au registre de dépôt de plis ;
- Absence de date d'ouverture ;
- Absence de PV d'ouverture des offres ;
- Absence de rapport d'analyse des offres ;
- Absence de PV de jugement et formulaire de sélection ;
- Absence de Plan de Passation des Marchés publics.

Ces anomalies ont été corrigées par la suite par la (DCMG), pendant que nous déroulions notre mission de CAC 2020. C'est ce qui explique à notre humble avis le temps observé (soit 07 jours) par le service en charge des marchés publics à nous transmettre les dossiers de passation des marchés.

Pour nous, ces anomalies quand bien même elles ont été corrigées par des rattrapages en aval, constitue un non-respect des procédures en la matière.

La Direction générale doit prendre des dispositions afin que les procédures de passation des marchés soient respectées dans leur intégralité.

Suivi de la trésorerie

➤ *Non-respect de seuil de décaissement par la caisse*

Au cours de notre mission, nous avons encore constaté que l'INS procède à des décaissements par la caisse de plus 250 000 francs CFA pour le règlement de ses dépenses de fonctionnement. L'article 373 du Code Général des Impôts fixe le seuil de règlement d'une facture en espèces à 250 000 francs CFA. Le non-respect de cette disposition fait perdre à l'INS le bénéfice de la déductibilité de la TVA.

Il faut noter que ces dépenses sont essentiellement dues aux règlements de factures d'IVOSEP qui exige le paiement en espèces pour toutes ses prestations.

De plus, dans le cadre du paiement des agents travaillant sur certains projets, l'INS effectue directement ses paiements par la caisse pour des montants largement supérieur à 250 000 francs CFA.

Nous avons constaté également que pour certaines périodes de l'année, l'INS a procédé au paiement de salaire directement par la caisse.

Ces décaissements par la caisse au-delà du seuil légal de 250 000 francs CFA traduit une manipulation importante de l'espèce au sein de L'INS, ce qui l'expose à un risque de vol ou de fraude. Sans oublier que l'INS a fait l'objet d'un braquage de près de 51 000 000 francs CFA courant l'année 2014.

➤ *Sécurité des fonds insatisfaisante*

Les espèces en caisse de l'INS sont conservées par la chef du service trésorerie dans un placard dont elle est la seule à en avoir accès. Cependant, au regard du nombre pléthorique de caisses et de l'importance des transactions financières effectués dans le cadre des projets et du fonctionnement général de l'INS, ce niveau de sécurité des espèces en caisses mis en place est très faible et ne donne pas une assurance raisonnable.

Nous recommandons à l'INS de se doter d'un coffre-fort pour une sécurité plus renforcée de ses espèces et de souscrire à une police d'assurance pour couvrir un seuil de détention d'espèce en cas de sinistre.

Suivi du stock

➤ *Condition d'entreposage du stock insatisfaisante*

La visite du magasin d'entreposage nous a permis de constater que les conditions d'entreposage du stock sont toujours les mêmes que les années précédentes.

Nous relevons que les mesures de sécurités prises afin de préserver l'intégrité du stock sont très faibles.

Nous notons que les fournitures et matières consommables de l'INS sont stockées dans un magasin humide, poussiéreux. Par ailleurs, elles sont exposées à des fuites d'eau lorsqu'il pleut. L'INS s'expose à un risque de dégradation et de perte de stock.

Gestion du personnel

➤ *Absence de couverture maladie*

Depuis 2014, l'assurance maladie à laquelle l'INS avait souscrit pour son personnel a été supprimée. Il n'existe pas d'assurance maladie pour le personnel en 2019. Les salariés supportent à 100% les frais de soins médicaux.

Cependant, il faut noter que la société a entamé certaines démarches courant 2021 afin de se procurer une assurance maladie avec NSIA ASSURANCES et une première vague de dossiers d'assurance a déjà été transmise à la société d'assurance.

➤ *Non opérationnalisation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT)*

Conformément aux dispositions prévues à l'article 42.1 du Code du Travail, dans tous les établissements ou entreprises occupant habituellement plus de cinquante salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

Nous avons constaté lors de notre mission que le CHSCT au sein de l'INS n'est pas opérationnel jusqu'à ce jour.

Cependant, une décision n°46 de l'INS du 24/04/2021 portant création du CHSCT et une décision n°53 du 28/04/2021 portant désignation des membres du dit comité ont été prises afin de rendre le comité opérationnel courant l'année 2021.

Absence de comptabilité analytique

Comme nous l'avons déjà indiqué dans nos précédents rapports, l'institut n'a pas mis en place de comptabilité analytique. Du fait de son activité, l'INS travaille sur plusieurs projets dont les produits et charges, ainsi que les trésoreries diffèrent de son fonctionnement propre.

Le niveau de risque pour les activités de l'institut étant élevé, nous recommandons la mise en place de comptabilité analytique, pour le rattachement des différentes charges et produits à chaque projet.

Cependant, au cours de notre mission, nous avons constaté dans les comptes l'acquisition d'un logiciel SAP par l'INS qui sera rendu opérationnel courant 2021.

Système de gouvernance

Dans le cadre de notre revue documentaire, nous avons constaté que le mandat de l'ensemble des membres du conseil d'administration est arrivé à expiration depuis Septembre 2020 et aucune disposition n'a encore été prise pour le renouvellement de ces mandats.

Nous rappelons également que selon l'article 15 de la loi n°1997-519 du 04/09/97 portant définition et organisation des sociétés d'Etat, la durée du mandat des administrateurs est de trois (3) ans et ne peut être renouvelée qu'au maximum deux (2) fois.

Points de contrôle interne liés au projet du projet « RP 2019 » au titre de l'exercice 2020

L'audit du projet « recensement de la population 2019 » a révélé certaines

faiblesses relatives au système de contrôle interne comme exposées ci-dessous :

➤ *Gestion des immobilisations*

Au cours de notre mission, nous n'avons pas obtenu le rapport d'inventaire des immobilisations au 31 décembre 2020.

De plus, nous avons constaté que le nom du propriétaire inscrit sur les cartes grises des 11 véhicules MITSHUBISHI acquis sur l'exercice 2020 n'était pas celui du projet RP mais plutôt du Fournisseur SOUAD DISTRIBUTION. Cette situation entraîne un risque sur la propriété des véhicules acquis sur l'exercice 2020.

Nous recommandons à la société de procéder d'une part à l'élaboration du rapport d'inventaire afin de le rapprocher avec le service de la comptabilité pour une meilleure exhaustivité des immobilisations inscrites en comptabilité et d'autre part de procéder à la mutation des véhicules acquis.

➤ *Procédure des marchés publics relative aux acquisitions des véhicules dans le cadre du projet RP*

Durant nos investigations, nous avons constaté que les acquisitions d'immobilisation effectuées dans le cadre du projet RP 2019 ne respectent pas les procédures d'acquisition des immobilisations conformément à l'arrêté n°692 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 et à l'arrêté n°112 MPMB/DGBF/DMP du 08 mars 2016.

Les acquisitions de véhicules concernant cette rubrique inscrites en comptabilité s'élèvent à 201,694 millions de francs CFA au 31 décembre 2020.

➤ *Suivi Budgétaire : Rapprochement entre le fichier d'exécution budgétaire et les dépenses comptabilisées*

Au cours de nos travaux, nous avons constaté des écarts entre l'exécution budgétaire et les dépenses comptabilisées. Ces écarts reflètent un mauvais suivi des dépenses engagées qui ne sont pas immédiatement comptabilisées et entraînent par conséquent un risque sur l'exhaustivité des charges d'exploitations inscrites à la comptabilité (Cf 4.3.2-Limitation concernant le suivi budgétaire)

➤ *Système de contrôle interne général : Caducité du manuel de procédures*

Dans le cadre de ces activités, il a été élaboré un manuel de procédures pour le déroulement du projet RP 2019.

Cependant, nous notons que les procédures énumérées dans ce manuel ne sont pas applicables et ne sont plus adaptées à l'évolution du projet. Cette situation

peut être un frein au bon déroulement du projet.

- *Défaut d'archivage des pièces comptables de dépenses, d'opération diverses et de banques*

L'archivage des pièces comptables du projet RP ne permet pas un contrôle aisé de la comptabilité. En effet, sans l'aide d'un membre de la comptabilité, il est quasiment impossible de pouvoir retrouver une pièce comptable. Ce constat est plus précisément dû à une absence de procédures comptables et Administratives dûment formalisées.

- *Fournisseurs agréés*

Au cours de notre mission, nous avons reçu de la part du service de la comptabilité une liste de fournisseurs agréés non validée par le Coordinateur Technique Adjoint et le Directeur Général du projet RP 2019.

De plus, nous n'avons pas pu obtenu le dossier d'agrément relatif à ces fournisseurs inscrits sur cette liste.

- *Procédure des marchés publics relative aux achats de biens dans le cadre du projet RP*

Durant nos investigations, nous avons constaté que les acquisitions d'immobilisation effectuées dans le cadre du projet RP 2019 ne respectent pas les procédures d'acquisition des immobilisations conformément à l'arrêté n°692 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 et à l'arrêté n°112 MPMB/DGBF/DMP du 08 mars 2016.

- *Système comptable : Constatation de report à nouveaux dans les comptes de gestion*

Dans le cadre de la revue des comptes, nous avons constaté que la balance générale mise à notre disposition contient des reports à nouveaux de comptes de gestion de l'exercice 2020.

Ce constat vient fausser le solde des comptes de gestion inscrit à la balance générale au 31 décembre 2020 et remet en cause la fiabilité du système comptable ainsi que l'image fidèle

- Points sur les comptes annuels

Perte des fonds propres

En 2009, le risque sur la continuité d'exploitation de l'INS, du fait de la perte totale des capitaux propres, avait été porté à la connaissance du Ministre de

l'Economie et des Finances qui avait prévu qu'une Assemblée Générale Extraordinaire devrait définir les modalités de poursuite des activités de l'INS.

Au 31 décembre 2020, les comptes de la société affichent un résultat déficitaire de 520,954 millions de francs CFA. Cependant, nous notons que les fonds propres de la société demeurent négatifs de 7,208 milliards de francs CFA et inférieur à la moitié du capital social malgré une augmentation du capital de l'INS de 1,302 milliards de francs CFA grâce au mécanisme de la titrisation effectué par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Cependant, selon la loi N°2020-950 du 07 Décembre 2020 modifiant et complétant la loi N°2013-537 du 30 Juillet 2013 portant organisation du système statistique national, il a été décidé de changer le statut juridique du Conseil National de la Statistique (CNStat), celui de l'Institut National de la Statistique (INS) et sa dénomination par l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), de créer une Autorité Nationale de la Statistique Publique (ANSP) et de prévoir la création d'un Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS).

De plus, nous n'avons toujours pas connaissance des modalités définies en vue de la reconstitution desdits fonds propres, en dépit des dispositions légales en vigueur qui fixent le délai de cette reconstitution à deux années après la date de la constatation de la perte de ceux-ci.

Limitations au niveau des immobilisations

➤ *Au niveau de l'acquisition du véhicule de type TOYOTA PRADO VX6*

Au cours de l'exercice 2020, l'INS a acheté un véhicule de type TOYOTA PRADO VX6 d'un montant de 42,372 millions de francs CFA pour le Président du Conseil d'Administration.

Cependant, à la date de notre contrôle, nous n'avons pas obtenu ni la carte grise ni le bon de livraison du véhicule qui atteste que le bien appartient réellement à la société.

Selon le courrier N°0551/4/SCG/DPE de la commission de gestion des véhicules administratifs adressé le 26 Mars 2020 à Madame la Ministre du Plan et du Développement, il est mentionné que ce véhicule a fait l'objet d'une réquisition au parc automobile de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan de riposte à l'épidémie de la Covid 19 ».

Aussi, il faut noter que le bien n'a pas été inventorié lors de l'inventaire physique au 31 décembre 2020 effectué par la direction de l'INS du fait de son absence.

Suite aux différents faits mentionnés ci-dessus, nous sommes incertains quant à la réalité et l'existence du véhicule TOYOTA PRADO VX6 figurant dans l'actif immobilisé de l'INS au 31 décembre 2020.

➤ *Au niveau de l'analyse du rapport d'inventaire au 31 décembre 2020*

L'analyse du rapport d'inventaire mis à notre disposition par la direction de l'INS, nous a permis de constater qu'une grande partie des biens (plus de 50% du Total Actif Immobilisé) devraient faire l'objet de cession ou de mise au rebut.

Cependant, nous n'avons constaté aucune sortie de bien au niveau de la comptabilité lors de nos contrôles.

Cette situation remet en cause la correcte évaluation de l'actif immobilisé inscrit au bilan pour une valeur brute de 9,645 millions de francs CFA au 31 décembre 2020.

➤ *Procédure des marchés publics relative aux acquisitions des véhicules de l'INS*

Durant nos investigations, nous avons constaté que la société ne respecte pas les procédures d'acquisition des immobilisations conformément à l'arrêté n°692 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 et à l'arrêté n°112 MPMB/DGBF/DMP du 08 mars 2016.

Les acquisitions de véhicules concernant cette rubrique aux états financiers s'élèvent à 171,610 millions de francs CFA au 31 décembre 2020.

Organismes sociaux (CNPS)

Les déclarations de CNPS de l'exercice 2020 ont été produites sans être payées. Il y a le risque de voir s'arrêter, la fourniture de prestations familiales au profit des agents de l'INS ;

Etat et autres collectivités, Impôts et Taxes

Aucun impôt et taxe (divers impôts, TVA, et TSE) n'a été payé par l'INS, sauf les ITS des projets : Changement de l'année de base et mise en œuvre du système de la COM, Projet d'appui à la gestion économique et financière (INS-PAGEF). Le non paiement des impôts et taxes expose l'INS à d'importants redressements fiscaux pouvant engendrer d'énormes pénalités et d'intérêts de retard.

Au niveau de l'analyse du « Compte d'attente caisse volée »

Le solde de ce compte est débiteur de 51,365 millions de francs CFA. Nous avons été informés que ce compte découle du dommage subi par l'INS à la suite

d'un braquage. Mais à ce jour aucune suite n'a été donnée sur ce fait, de nature à justifier ou solder ce compte au 31 décembre 2020.

Au niveau de compte « Cotisation AFRISTAT »

Le solde de ce compte est créditeur de 25 millions de francs de CFA. Ce solde est un report à nouveau qui remonte à 2016. Aucune documentation n'a été portée à notre connaissance pour justifier ce solde ou le solder au 31 décembre 2020.

Incertitude Au niveau de la revue des comptes du projet « RP 2019 » au titre de l'exercice 2020

L'analyse de l'exécution budgétaire a mis en évidence des anomalies relatives à la non concordance entre la comptabilité et le suivi budgétaire.

Cette situation avait été déjà indiqué lors de la mission précédente sur les comptes du RP 2019.

En effet, certaines dépenses engagées et constatées à la comptabilité (2,346 milliards de francs CFA) ne sont pas conformes aux lignes budgétaires exécutées (2,059 milliards de francs CFA).

Nous recommandons à la société de procéder à un meilleur suivi budgétaire.

Deversement de la comptabilité du projet « RP 2019 » dans les comptes de l'INS au 31 décembre 2020

Il faut noter qu'à la date du 31 décembre 2020, les comptes du projet « RP 2019 » n'ont pas fait l'objet d'un déversement dans la comptabilité de l'INS.

De ce fait, les Etats Financiers 2020 mis à notre disposition par la direction de l'INS ne prennent pas en compte les comptes du projet « RP 2019 » au 31 décembre 2020.

2. Vérifications spécifiques et informations

2.1. Vérifications spécifiques

2.1.1. Rapport de gestion

Nous devons procéder conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, notamment la vérification du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance

avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

2.1.2. Rapport d'exécution budgétaire

Le budget 2020 a fait l'objet d'adoption par le conseil d'administration le 26 janvier 2020 et d'approbation par le Ministre chargé du budget et du portefeuille de l'état le 19 mars 2020. Il nous appartient sur la base du budget établi de vérifier le rapport d'exécution budgétaire.

En conséquence, sur la base des travaux de vérification réalisée, nous pouvons nous prononcer sur la cohérence et l'exactitude du rapport d'exécution budgétaire qui nous a été transmis

2.1.3. Le bilan de gouvernance

Conformément à la note circulaire n°10/MPMB du 18 décembre 2014 relative aux règles de gouvernance régissant le fonctionnement des organes d'Administration et gestion des Entreprises Publiques, les dirigeants de la société d'Etat doivent élaborer un bilan de Gouvernance à compter de l'exercice 2014. Ce bilan de Gouvernance devra être certifié par les commissaires aux comptes.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le bilan de gouvernance du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

2.1.4. Lettre d'instruction sur les sollicitations des entreprises et établissements publics nationaux

Par lettre d'instruction n°802/PM en date du 22 mai 2012, Monsieur le Premier Ministre, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice d'alors a instruit les Membres du Gouvernement à l'effet de ne plus solliciter les appuis financiers auprès des Entreprises Publics Nationaux placés sous leur tutelle.

Au cours de nos travaux, nous n'avons pas relevé de sollicitation d'appuis financiers auprès de l'INS. Au demeurant, aucune sollicitation en appuis financiers n'a été portée à notre connaissance par l'INS.

2.1.5. Travaux spécifiques relatifs au respect des procédures portant sur le seuil de passation de marchés publics de plus de 100 millions de FCFA

Par courrier n°023 MDPMEF/DGE/DPP/AKM du 23 janvier 2007, la Direction des Participations Publiques impose que les Commissaires aux Comptes des sociétés à participation financière publique établissent un rapport spécial sur l'application ou non des dispositions du code des marchés publics relatifs à la passation des marchés de plus de 120 millions de FCFA (Décret n°2009-259 du 6 Août 2009 portant code des marchés publics tel que modifié par les décrets n° 2014-306 du 27 mai 2014 et n° 2015-525 du 15 juillet 2015.

L'arrêté n°692 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 impose que tout marché de plus de 100 millions de FCFA d'une société à participation publique d'Etat ne soit attribué seulement qu'après une procédure d'appel d'offres ou d'appel à concurrence.

Au cours de l'année 2020, l'INS a exécuté les marchés de plus de 100 millions de francs, relatif à l'acquisition de six (6) véhicules HYUNDAI CRETA. Ces marchés n'ont pas été exécutés conformément à la procédure d'appel d'offres.

2.1.6. Travaux spécifiques relatifs au respect des dispositions de l'arrêté n°112 MPMB/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.

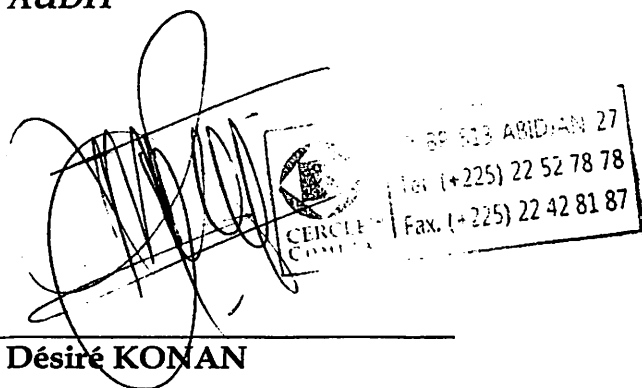
L'arrêté n°112 MPMB/DGBF/DMP du 08 mars 2016 fait obligation de procédures concurrentielles simplifiées pour les dépenses au plus égales à 99,99 millions de francs CFA.

Au cours de l'année, 2020 l'INS n'a pas respecté l'une des dispositions des procédures concurrentielles simplifiées, notamment la mise en concurrence de fournisseurs pour l'acquisition de deux (2) véhicules (HYUNDAI SONATA et une TOYOTA PRADO VX6).

Fait à Abidjan, le 25 Juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

**CERCLE COMPTABILITE ET
AUDIT**



Désiré KONAN

Expert-Comptable Diplômé
Président

**FIDUCIAIRE INTERNATIONALE
OUEST AFRIQUE (FIOA)**



Martine AGODIO

Expert-Comptable Diplômée
Associée-Gérante

Etats Financiers au 31 décembre 2020

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de Flux de Trésorerie

Dénomination sociale de l'entité : **INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE-SOCIETE D'ETAT**
 Adresse : **ABIDJAN-CITE ADMINISTRATIVE-PLATEAU TOUR C 2EME ETAG** Sigle usuel : **INS-SODE**
 N° de compte contribuable (NCC) : **9208386 X** Exercice clos le : **31/12/2020** Durée (en mois) : **12**
 N° de télédéclarant (NTD) : **2,08303E+12**

COMPTÉ DE RESULTAT

REF.	LIBELLES	(2)	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
				31/12/N	31/12/N-1
				NET (1)	NET (1)
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	
RA	Achats de marchandises		-	22	
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	32 542 509
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	2 933 414 227
TD	Produits accessoires	D	+	21	10 083
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)				2 965 966 819
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	
TF	Production immobilisée		+	21	
TG	Subventions d'exploitation		+	21	2 784 346 632
TH	Autres produits		+	21	143 682
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	40 006 481
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	21 422 285
RE	Autres achats		-	22	-182 220 430
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	517 634
RG	Transports		-	23	-45 946 166
RH	Services extérieurs		-	24	-1 986 343 222
RI	Impôts et taxes		-	25	-66 173 056
RJ	Autres charges		-	26	-1 324 667 855
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)				2 207 052 804
RK	Charges de personnel		-	27	-2 448 853 322
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)				-241 800 518
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	10 997 468
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	-276 294 462
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)				-507,097 512
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	
TM	Transferts de charges financières		+	12	
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				-507 097 512
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	
TO	Autres Produits HAO		+	30	2 628 230
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	
RP	Autres Charges HAO		-	30	-1 654 724
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				973 506
RQ	Participation des travailleurs		-	30	
RS	Impôts sur le résultat		-	37	-14 829 834
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				-520 953 840

Dénomination sociale de l'entité :	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE-SOCIETE D'ETAT			Signature usuel :	INS-SODE
Adresse :	ABIDJAN-CITE ADMINISTRATIVE-PLATEAU TOUR C 2EME ETAGE - BP V !			Durée (en mois) :	12
N° de compte contribuable (NCC) :	9208386 X	Exercice clos le :	31/12/2020		
N° de télédéclarant (NTD) :	2,08303E+12				

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	2 441 941 757	2 015 743 315
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		436 230 943	-512 523 865
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			1 507 477 417
FC	- Variation des stocks		-21 939 919	5 325 395
FD	- Variation des créances		-3 046 163 077	42 205 350 110
FE	+ Variation du passif circulant (1)		1 289 432 855	-29 377 757 938
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles			
	FB+FC+FD+FE :		-1 778 670 141	14 340 394 984
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	-1 342 439 198	13 827 875 119
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-244 041 674	
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-452 357 504	-450 394 444
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	-696 399 178	-450 394 444
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			10 397 036
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		10 397 036
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts (2)			
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		10 397 036
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	-2 038 838 376	13 387 873 711
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H	403 103 381	15 403 617 026
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			

A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

(1) A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

